

Liste des activités donnant droit à l'allocation des travailleurs indépendants

Catégorie	Référence légale	Libellé court	Commentaire
Travailleur non salarié non agricole	L611-1-1 CSS	Travailleur non salarié	Non affiliés au régime mentionné au 3° de l'article L. 722-8 du code rural et de la pêche maritime
	L611-1-2 CSS	Débitant de tabacs	Décret 2010-720 du 28 juin 2010 Exploitation individuelle ou société en nom collectif
	L611-1-3 CSS	Moniteur de ski	Titulaires d'un brevet d'Etat ou d'une autorisation d'exercer Association ou syndicat professionnel
	L611-1-4 CSS	Mandataire judiciaire non salarié	Bénéficiaires de l'agrément prévu à l'article L. 472-1 du CASF
	L611-1-5 CSS	Loueur de chambres d'hôte	Article L.324-3 du code du tourisme Revenu imposable de l'activité > Montant fixé par décret
	L611-1-6 CSS	Autre loueur de chambres d'hôte	
	L611-1-7 CSS	Loueur de biens meublés	Biens meublés mentionnés au 4° de l'article L. 110-1 du code du commerce Recettes annuelles d'activités > 20 % Plafond annuel L. 214-3 CSS
	L611-1 al 2 CSS	Conjoint collaborateur ou associé	Ordonnance 2018-470 du 12 juin 2018
	L311-3 35° CSS	Autre loueur de bien meublé ou de chambre d'hôte	Personne mentionnée au 6° et 7° de l'article L.611-1 CSS qui exerce l'option mentionnée à cet article dès lors que leurs recettes ne dépassent pas les seuils mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article 293 B du CGI
Travailleur non salarié agricole	L772-1-1 CRPM	Exploitant de culture et / ou d'élevage	Exploitation de dressage, d'entraînement, haras Etablissements de transformation de conditionnement de commercialisation des produits agricoles en prolongement de la production Structures d'accueil touristique situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration
	L772-1-2 CRPM	Personne occupée dans une activité de travaux agricoles	L. 722-2 CSS
	L772-1-3 CRPM	Personne occupée dans une activité de travaux forestiers	L. 722-3 CSS
	L772-1-4 CRPM	Personne occupée dans une activité maritime	Etablissements de conchyliculture et de pisciculture et établissements assimilés ainsi qu'activités de pêche maritime à pied professionnelle telle que définie par décret, sauf pour les personnes qui relèvent du régime social des marins
	L772-1-5 CRPM	Mandataire non salarié agricole	Mandataire non salarié de sociétés ou caisse locale d'assurances mutuelles agricoles
	L731-23 CRPM	Chef d'entreprise ou d'exploitation agricole	Sous réserve du 3° du I de l'article L. 722-5, personne dirigeant une exploitation ou une entreprise agricole dont l'importance est inférieure à celle définie à l'article 722-5 et supérieure à un minimum fixé par décret ...

Mandataires d'assurance et dirigeants de société	L311-3-4 CSS	Mandataire d'assurance rémunéré à la commission	Mandataires non assujettis à la contribution économique territoriale (R. 511-2 4° du code des assurances) rémunérés à la commission effectuant habituellement des opérations de présentation d'assurances pour une ou plusieurs entreprises d'assurances et qui ont tiré de ces opérations plus de la moitié de leurs ressources de l'année précédente
	L-311-3-5 CSS	Sous-agent d'assurances	Sous-agent d'assurances travaillant d'une façon habituelle et suivie pour un ou plusieurs agents généraux et à qui il est imposé, en plus de la prospection de la clientèle, des tâches sédentaires au siège de l'agence
	L311-3-6 CSS	Gérant non-salarié	Gérant non-salarié de coopératives de dépôts de sociétés à succursales multiples ou autres établissements commerciaux ou industriels
	L311-3-11 CSS	Gérant de SARL ou SELARL	SARL : société à responsabilité limitée SELARL : société d'exercice libéral à responsabilité limitée
	L311-3-12 CSS	Président de CA ou DG ou DG délégué	Président de conseil d'administration, directeur général, directeur général délégué des sociétés anonymes et société d'exercice libéral à forme anonyme, des institutions de prévoyance, des unions d'institutions de prévoyance et des sociétés de groupe assurantiel de protection sociale
	L311-3-23 CSS	Président et dirigeant de SAS SELAS	SAS : société par actions simplifiée SELAS : Société d'exercice libéral par actions simplifiée
	L311-3-30 CSS	Président de société coopérative de banque	L.512-61 à L.512-67 du code monétaire et financier
Artistes auteurs	L382-1 CSS	Artiste auteur d'oeuvre	Œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographique, graphiques et plastiques ou photographique.